

MAIRIE d'Alger ARRONDISSEMENT d'Alger

Du Quint au Décembre an 1807, à vingt & deux heures du matin
 ACTE DE NAISSANCE de Joséphine Reynaud
 née à Alger le quatre à deux heures du soir
 et de franc d'âge

N° 39

Reynaud

Il a été vérifié que le sexe de l'enfant est masculin
 Sur la déclaration à moi faite par le dit Joséphine Reynaud mères

Premier témoin, Joséphine Reynaud sœur de l'enfant

Second témoin, Joséphine Reynaud sœur de l'enfant

Et ont, les déclarant et témoins, signé de l'enfant du soir

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Joséphine Portet
 maire d'Alger, remplissant les fonctions d'officier public; et lecture de
 présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.

Joséphine Portet

MAIRIE d'Alger ARRONDISSEMENT d'Alger

Du Quint au Décembre an 1807, à vingt & deux heures du matin
 ACTE DE NAISSANCE de Joséphine Reynaud
 née à Alger le quatre à deux heures du soir
 et de franc d'âge

N° 60

Reynaud

Il a été vérifié que le sexe de l'enfant est féminin
 Sur la déclaration à moi faite par le dit Joséphine Reynaud mères

Premier témoin, Joséphine Reynaud sœur de l'enfant

Second témoin, Joséphine Reynaud sœur de l'enfant

Et ont, les déclarant et témoins, signé de l'enfant du soir

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Joséphine Portet
 maire d'Alger, remplissant les fonctions d'officier public; et lecture de
 présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.

Joséphine Portet

MAIRIE d'Alger ARRONDISSEMENT d'Alger

Du Quint au Décembre an 1807, à vingt & deux heures du matin
 ACTE DE NAISSANCE de Joséphine Reynaud
 née à Alger le quatre à deux heures du soir
 et de franc d'âge

N°

Il a été vérifié que le sexe de l'enfant est féminin
 Sur la déclaration à moi faite par

Premier témoin,

Second témoin,

Et ont, les déclarant et témoins, signé

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Joséphine Portet
 maire d'Alger, remplissant les fonctions d'officier public; et lecture de
 présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.

MAIRIE d'Alger ARRONDISSEMENT d'Alger

Du Quint au Décembre an 1807, à vingt & deux heures du matin
 ACTE DE NAISSANCE de Joséphine Reynaud
 née à Alger le quatre à deux heures du soir
 et de franc d'âge

N°

Il a été vérifié que le sexe de l'enfant est féminin
 Sur la déclaration à moi faite par

Premier témoin,

Second témoin,

Et ont, les déclarant et témoins, signé

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Joséphine Portet
 maire d'Alger, remplissant les fonctions d'officier public; et lecture de
 présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.